

ENQUÊTE PUBLIQUE
Ayant pour objet
Le projet d'un AMÉNAGEMENT
POUR PIÉTONS ET CYCLES
SUR LA RD48
ENTRE ANDRÉSY & CONFLANS-SAINTE-HONORINE



CONCLUSIONS avec AVIS Motivé

Établies par

Henri TORD

Commissaire Enquêteur

1. Objet du Projet.

A L'issue des études, le département des Yvelines a retenu la variante 4 consistant à élargir le pont existant pour créer un cheminement pour les piétons et cycles. C'est le projet qui a été présenté lors de la concertation fin 2011.

Un pont élargi pour garantir la sécurité et le confort de tous les usagers. Une passerelle sera fixée à la structure du côté nord du pont de Fin d'Oise pour accueillir une piste cyclable bidirectionnelle de 2,70m de large et un cheminement piétons de 1,50m de large.

La chaussée actuelle et le trottoir existant de l'autre côté du pont seront maintenus.

A Andrésy, le projet se raccordera sur la piste cyclable existant le long de la RD48 et permettra aux cycles et aux piétons de circuler en toute sécurité sur le carrefour entre le passage Smeth et la rue Victor Hugo.

A Conflans-Sainte-Honorine, les abords du giratoire de l'Europe seront aménagés pour permettre aux cycles et aux piétons de rejoindre facilement la voie de la gare et les quais de Seine.

Afin de répondre aux préoccupations des usagers les adaptations suivantes ont été apportées au projet :

- mise en place de plateaux surélevés sur la RD48 du côté de Conflans-Sainte-Honorine et du côté d'Andrésy, au droit des traversées piétons et cycles.
- mise en place d'un plateau surélevé au droit de la traversée piétons et cycles du Cours de Chimay à Conflans-Sainte-Honorine.
- abaissement de la vitesse des véhicules à 50km/h sur la traversée du pont de Fin d'Oise
- traitement architectural soigné de l'ouvrage lors des études d'exécutions.

2. Analyse des Remarques et Propositions.

Les différentes personnes qui souhaitent conserver les rampes pour piétons donnant accès au pont seront satisfaites car le projet le prévoit.

Pour ce qui est de l'éclairage, sur la passerelle en encorbellement il est prévu que l'éclairage fasse partie intégrante du parti architectural. Une quinzaine de mâts d'éclairage à LED seront fixés en rive de dalle à l'extérieur du garde-corps afin de dégager l'ensemble de la surface du trottoir sans créer d'obstacle ponctuel.

L'éclairage existant au Sud du pont sera supprimé.

Les propositions faites sur des pistes cyclables de part et d'autre de la structure, entraîneraient un budget bien plus important voire le double de ce qui est prévu dans le projet actuel.

La personne qui avait proposé d'utiliser les rampes pour piétons actuelles pour piétons et cycles n'a pas suffisamment estimé le taux de pente, peu de personnes pourraient les monter et il n'y aurait pas assez de largeur pour accueillir les piétons et les vélos.

Une personne de Conflans fait des suggestions qui sont hors projet, mais qui sont peut-être à soumettre à l'urbanisme de la commune, sur les accès à la gare derrière le « McDo ».

Une personne se plaint de la répartition des budgets. Les études ont été menées en concertation avec le Conseil général et les deux communes touchées, et ces choix et décisions ont été prises en parfait accord par les différentes parties prenantes.

Pour ce qui est des plateaux ralentisseurs au bas de l'édifice, le maître d'ouvrage a étudié les dimensions et le dénivelé pour le passage des véhicules en sécurité et en particulier les bus urbains utilisant ces voies régulièrement.



L'entretien, en particulier l'hiver, incombera-t-il aux communes ou au département ? Les rampes d'accès piétons existantes étant probablement entretenues par les communes situées de part et d'autre de l'édifice.

Bien que cela soit hors projet, je propose, comme le demande Monsieur JEANTY, si cela n'entraîne pas trop de frais supplémentaires que la rambarde côté Sud soit changée et positionnée en latéral par rapport au tablier pour augmenter la largeur de la voie piétonne côté sud.

De même voir le déplacement du panneau « Decaux » qui empiète largement sur le trottoir sud dans la descente vers CONFLANS-SAINTE-HONORINE, ceci pouvant être pris en charge par la commune.

Apporter une attention toute particulière au raccordement des pistes cyclables existantes avec cette passerelle, en particulier au niveau des traversées de voies.

Vu la situation du pont, en bas de l'édifice, les quais peuvent être utilisés par les vélos sans problème d'accès autre que ceux existants.

3. AVIS

Ce projet dans son ensemble ne rencontre pas d'opposition identifiée en tant que telle de la part des personnes vues lors des permanences et de par les remarques émises sur les registres.

En majorité il y a une adhésion largement favorable au projet de la part des usagers et des riverains.

Cette volonté d'aller vers des circulations douces sécurisées et très respectueuses de l'environnement pour améliorer le confort de tous types de circulation, piétonne, cyclable ou même des voitures ne peut que me conforter dans ma décision de donner une **AVIS FAVORABLE** à ce projet bien « ficelé »

Fait à RAMBOUILLET

Le 04 avril 2013

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, slanted lines that form a stylized, somewhat abstract representation of the name 'Henri TORD'.

Henri TORD
Commissaire Enquêteur